# Analogie et lexique construit : un retour ?

Dal, Georgette

U Lille 3, et UMR 8163 « STL », CNRS & U Lille 3 et Lille 1 georgette.dal@univ-lille3.fr

[...] on voit ce qu'il faut penser de l'Analogie. A considérer l'usage qui en est fait dans quelques livres récents, on la prendrait pour une grande éponge se promenant au hasard de la grammaire, pour en brouiller et en mêler les formes, pour effacer sans motifs les distinctions les plus légitimes et les plus utiles (Bréal, 1899 : 84)

### 1 Introduction

Le retour, sur le devant de la scène morphologique, du concept d'analogie me semble constituer l'un des changements majeurs de cette dernière décennie.

En effet, après avoir connu des périodes de flux et de reflux, le concept réémerge actuellement sous l'impulsion de travaux de psycholinguistes, gagnant peu à peu du terrain dans le champ des études proprement morphologiques, y compris dans des travaux portant sur la morphologie du français.

La présente contribution s'articulera en trois parties : après une rapide définition de l'analogie, je brosserai à grands traits l'utilisation qui en a été faite en matière de lexique construit. On verra ensuite que la période actuelle réunit les conditions propices à la réactivation du concept, et que de plus en plus de travaux contemporains recourent à elle, éventuellement sous des appellations différentes, comme principe explicatif de faits morphologiques.

#### 2 Définition

L'analogie est un concept aristotélicien, définissable comme une égalité de rapports<sup>1</sup>. Aristote recourt à elle quand une première chose est dans un rapport à une deuxième comme une troisième l'est à une quatrième<sup>2</sup>, assimilant ainsi une égalité de proportion à une identité de relation. C'est grâce à ce concept fondamentalement mathématique, que les pythagoriciens ont utilisé pour établir une égalité entre quatre termes  $(a/b = c/d)^3$ , qu'il est possible de formuler des jugements généraux sur des objets inconnus très divers par un processus d'inférence (cf. l'utilisation qu'en fait Saint Thomas d'Aquin selon lequel nous pouvons dire quelque chose sur la connaissance de Dieu bien que nous ne sachions rien de Dieu, parce qu'elle est à Dieu dans le même rapport que la connaissance de l'homme est à l'homme). C'est encore sur l'analogie que repose le mécanisme de la métaphore, en particulier la métaphore in absentia (Gardes-Tamine, 2003) : puisque a est à b ce que c est à d, a peut être substitué à c (et réciproquement), ou b à d (et réciproquement).

Si le concept est ancien, l'intérêt qui lui a été porté ne s'est pas démenti depuis la période grecque (je renvoie ici à Biela, 1991 : 13-sq), et le thème demeure d'actualité en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle dans différents champs de la connaissance, dont les mathématiques où l'analogie est une stratégie de résolution de problèmes, et les sciences cognitives en général. Une simple requête sur la Toile montre en effet la multiplicité des recherches sur ce thème, tous champs disciplinaires confondus, pour la seule dernière décennie : analyse discursive (Chardonnet-Méliès, 1999) et paratextuelle (Perava, 1995), philosophie (Schaar, 1999), traitement automatique (Lepage, 2000 et 2003), pour n'en citer que quelques-uns<sup>4</sup>. L'analogie fait également l'objet de recherches fécondes en psychologie depuis un quart de siècle (pour une revue détaillée, cf. Sander, 2000), et est à la source du rapprochement entre psychologie et intelligence artificielle, dans leurs soucis convergents de modéliser le traitement d'informations (cf. en particulier Gineste, 1997).

# 3 Utilisation du concept dans le domaine du lexique construit

Il ne s'agira pas ici de dresser un historique exhaustif de la notion telle qu'elle a été utilisée en grammaire et en linguistique de l'Antiquité à nos jours, mais seulement d'en brosser les grandes lignes, en centrant les observations sur le domaine de la formation des mots (pour un point historique plus documenté, je renvoie à Chevalier & Delesalle, 1986, qui montrent la permanence du concept du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à Biela, 1991 : 107-115).

## 3.1 De l'Antiquité jusqu'au milieu du xix<sup>e</sup> siècle

Sans entrer dans le détail :

- les grammairiens grecs de l'Antiquité opposaient la notion d'analogie, alors synonyme de régularité, à celle d'anomalie, synonyme d'irrégularité, désordre, dissemblance. Cette dichotomie a donné lieu à la célèbre controverse entre analogistes, pour qui la langue était fondamentalement régulière, et anomalistes, qui soutenaient la thèse inverse<sup>5</sup>.
- cette conception a perduré jusque Port-Royal, où l'analogie est considérée comme une « sorte de projection des règles de la raison dans une langue particulière » (Chevalier & Delesalle, 1986 : 332) : elle s'oppose alors à la notion d'usage (Arnauld & Lancelot, 1660 : 83), en tant que susceptible de venir pervertir ce qu'on appelle alors « l'analogie de la langue »<sup>6</sup>,
- Vaugelas, à la même époque, associe au contraire analogie et (bon) usage : pour lui, la première est le « processus d'établissement » du second (Chevalier & Delesalle, 1988 : 333).

En tout état de cause, pendant cette longue période, l'analogie n'est jamais conçue comme un principe d'explication, pas plus qu'elle n'est particulièrement évoquée à propos du lexique construit. Ce n'est qu'à partir de Beauzée qu'elle devient tour à tour :

- un principe organisateur des langues, permettant de les classer en langues analogues (où *analogue* signifie « qui suit l'ordre naturel », *i.e.* l'ordre SVO), langues transpositives, langues mixtes,
- un principe organisateur à l'intérieur d'une langue, permettant de séparer l'acceptable du non acceptable,
- un principe explicatif, s'opposant chez certains grammairiens à l'arbitraire<sup>7</sup>.

Pour la 1<sup>e</sup> édition du *dictionnaire de l'Académie* (1694), «|l]es mots nouveaux ne peuvent guère s'introduire qu'à l'aide de l'ANALOGIE »<sup>8</sup>.

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle s'intéresse peu à l'analogie : l'objectif de la grammaire comparée n'est pas de découvrir les principes dynamiques à l'œuvre dans les langues, mais d'en découvrir les origines. L'analogie est par conséquent très en marge de ce programme de recherche.

#### 3.2 Du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à Saussure

On assiste en revanche à une réémergence du concept chez les philologues travaillant sur l'évolution du latin au français. Pour eux, l'analogie est surtout un facteur de trouble : ainsi l'exemple, cité par Chevalier & Delesalle (1988 : 344), de l'extension du /s/ au cas sujet de tous les noms, considérée comme une régularisation abusive, arbitraire, allant à l'encontre des « lois naturelles » que sont les lois d'évolution phonétique.

Les néo-grammairiens s'emparent à leur tour du concept et le redorent. L'analogie devient alors une force dynamique, précisément parce qu'elle contrecarre les lois phonétiques : ainsi, pour Leskien (1876) cité d'après Touratier (1988 : 140-141), les lois phonétiques et l'analogie constituent les seuls facteurs susceptibles d'expliquer la forme que présente à une époque donnée la déclinaison d'une langue.

En 1880, H. Paul érige l'analogie en principe. Renouant avec la conception aristotélicienne du concept, il l'énonce au moyen de l'équation du calcul de la quatrième proportionnelle, qu'utiliseront et développeront plus tard notamment Saussure (1916), Herman (1931) et Bloomfield (1933). Pour Paul (1880 : chap. 5), l'analogie est susceptible d'intervenir aux niveaux sémantique, syntaxique, morphologique, flexionnel, phonétique, puisque chacun d'entre eux permet de dégager des groupes proportionnels (*proportionengruppen*), eux-mêmes sources d'équations proportionnelles (*proportionengleichungen*).

A la même époque en France, M. Bréal institue l'analogie, « cette loi du langage qui fait que des formes déjà créées servent de modèles à des formes nouvelles » (1890 : 327), en dynamique centrale des langues. C'est précisément un exemple de lexème apparemment construit, sans base identifiable, qui lui sert à illustrer sa définition : « ainsi *septentrional*, qui vient de *septentrion*, a servi de modèle à *méridional*, lequel n'a pas de primitif dont il ait pu être immédiatement dérivé ».

Chez F. de Saussure, l'analogie apparaît comme un principe central de régulation des signes entre eux (elle constitue le thème exclusif ou principal des chapitres 4 et 5 du *Cours de linguistique générale* et apparaît comme thème secondaire des chapitres 6 et 7): à l'encontre des philologues français de la première moitié du XIX<sup>e</sup>, il pose que les facteurs de trouble sont les lois phonétiques (chap. 4, p. 221), en ceci qu'elles « contribue[nt] à relâcher les liens grammaticaux qui unissent les mots entre eux », augmentant ainsi inutilement la quantité des formes à l'intérieur d'un paradigme. Pour lui, cette tendance à l'irrégularité est heureusement contrebalancée par l'analogie, qui « suppose un modèle et son imitation régulière » (*ibid.*). Comme H. Paul, il ramène le concept au calcul de l'équation de la quatrième proportionnelle. Il lui assigne deux rôles majeurs :

- (i) passer d'un état d'organisation de la langue à un autre lorsque une forme analogique (par exemple, *honor*) finit par l'emporter sur une forme préexistante (*honōs*)<sup>9</sup>. La perspective est alors diachronique, et le concept intervient dans ce qu'il est convenu d'appeler le « changement analogique » (pour un point sur cette notion, *cf.* Joseph, 1998, et Joseph & Janda eds, 2003);
- (ii) permettre au locuteur de produire des mots nouveaux. Du point de vue de la synchronie cette fois, l'analogie joue en effet un rôle central dans la formation du lexique construit, comme l'indiquent les deux extraits suivants, empruntés respectivement aux pages 225 et 228 du *Cours de linguistique générale*:

sur le modèle de *pension:pensionnaire*, *réaction:réactionnaire*, etc., quelqu'un peut créer *interventionnaire* ou *répressionnaire*, signifiant 'qui est pour l'intervention', 'pour la répression'

magasinier n'a pas été engendré par magasin; il a été formé sur le modèle de prisonnier:prison, etc. De même, emmagasiner doit son existence à l'analogie de emmailloter, encadrer, encapuchonner, etc., qui contiennent maillot, cadre, capuchon, etc.

Pour lui, du point de vue du locuteur toujours, un nom comme *répressionnaire* n'instancie pas une règle abstraite (celle de la suffixation par *-aire* d'un nom), mais résulte bien du calcul de la quatrième proportionnelle, à partir de ce que Bloomfield (1933 : 383) appelle un « groupe modèle » (*pension:pensionnaire*, *réaction:réactionnaire*, etc.), dont on remarquera qu'il a la particularité d'impliquer des lexèmes comportant la même finale<sup>10</sup>.

Chez F. de Saussure, le recours à l'analogie n'est pas exclusif du recours aux patrons abstraits, ce qui confirme, comme l'écrit Anderson (1985 : 54) que, pour lui, « analogy is directly linked to the structure of the grammar ». Par exemple, page 227 :

un mot que j'improvise, comme *in-décor-able*, existe déjà en puissance dans la langue ; on retrouve tous ses éléments dans les syntagmes tels que *décor-er*, *décor-ation*, *pardonn-able*, *mani-able*, *in-connu*, *in-sensé*, etc. ; et sa réalisation dans la parole est un fait insignifiant en comparaison de la possibilité de le former<sup>11</sup>

## 3.3 De Saussure au générativisme

Après avoir été considérée comme un principe fondamental dans le domaine de la formation des mots dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, l'analogie entre dans une période de somnolence, puis de profond sommeil dans les travaux de morphologues générativistes, alors même, comme le note Milner (1989 : 631), que la linguistique formalisante, qu'elle soit structurale ou générative, relève d'une conception analogique de la langue, où *analogique* signifie « régulier » (pour une remarque similaire, *cf.* Molino 1988 : 12).

On peut voir un révélateur de cette mise en hibernation dans le fait que le terme *analogie* (ou ses équivalents dans d'autres langues) est absent de la plupart des index thématiques des travaux de morphologie s'inscrivant dans ce courant théorique (par exemple, Scalise, 1984, Di Sciullo & Williams, 1987, Lieber, 1992, Aronoff, 1994). On ne le trouve pas davantage dans Corbin (1987), que ce soit dans l'index ou dans le corps de l'ouvrage, alors même que 250 pages sont consacrées aux régularités et irrégularités de toutes sortes<sup>12</sup>.

Au moins trois raisons peuvent être invoquées pour expliquer l'occultation du concept dans ce courant théorique :

- son rejet explicite par N. Chomsky, en réaction à l'utilisation qu'en fait l'école psychologique du béhaviourisme aux Etats-Unis (la remarque provient de Chevalier & Delesalle, 1986 : 352),
- la volonté de démarquer la linguistique de la psychologie. Le point de vue qui prévaut est désormais celui du linguiste, descripteur de la langue, et non plus celui du locuteur, « inventeur de la langue » (Bréal, 1890 : 328),
- l'incompatibilité entre la notion d'analogie, qui propose un traitement surfacique des phénomènes linguistiques, et celle de structures profondes, sur lesquelles repose tout l'édifice de la grammaire générative.

Etant donné les fondements théoriques de la grammaire générative, on comprend que l'analogie disparaisse des préoccupations des morphologues qui s'inscrivent dans ce courant. Mais on s'attend également à ce que la notion se charge d'une valeur nouvelle, du moins pour les morphologues qui usent encore du concept : puisque les relations analogiques reposent sur une procédure paradigmatique de mise en relation de séries de lexèmes, et que les patrons abstraits de la grammaire générative – les règles – mettent en jeu une procédure fondamentalement syntagmatique, on peut prédire que les notions d'analogie et de règles se retrouvent en distribution complémentaire.

Effectivement, alors que, par le passé, les notions étaient parfois interchangeables – on l'a déjà vu chez les grammairiens de l'Antiquité; on le voit également dans l'article **analogie** de l'*Encyclopédie*<sup>13</sup>, ou encore chez Saussure (1916 : 221), pour qui « une forme analogique est une forme faite à l'image d'une ou plusieurs autres d'après une règle déterminée » l4 –, il devient désormais banal d'opposer formation par analogie et formation par règles, et ce y compris dans des travaux utilisant l'analogie comme principe explicatif (*cf.* par ex. Derwing & Skousen, 1989, qui, reprenant des résultats mis au jour dans un travail non publié de J. Ohala, récapitulent les points opposant l'approche basée sur règles et l'approche basée sur l'analogie). Désormais, l'analogie est appelée à la rescousse pour les cas rétifs à une explication par règle (*cf.* l'exemple des dérivés anglais en *-ee* développé dans Bauer, 1983 : 249).

Concomitamment se met en place un second couple, opposant analogie et productivité (pour un point sur la notion, cf. Dal, 2003a et Dal & al., ce volume). Par exemple, Fradin (1994 : 16) mentionne l'analogie au titre des créations erratiques sous la branche « non productif » d'un diagramme montrant l'indépendance de la lexicalisation, des modes de construction et de la productivité ; Fradin (1998 : 329) cite confortique en tant que création analogique créée « en dehors du système des règles de la grammaire » ; Dressler & Ladányi (2000) opposent la productivité par règle et l'analogie de surface : les lexèmes que forme cette dernière échappent selon eux au domaine des règles de construction de mots. La même opposition se retrouve dans Booij (2002 : 10-11) : selon lui, un patron est productif quand il permet de former de nouveaux lexèmes de façon non intentionnelle. Il est en revanche non-productif s'il ne

permet pas de former de nouveaux lexèmes, sauf de façon intentionnelle sur la base d'une analogie avec des lexèmes existants.

L'opposition règles (productives) / analogie trouve aussi parfois son fondement dans des considérations quantitatives. C'est ainsi que, pour Bauer (1983 : 257), les créations anglaises en *-nik* résultent de l'application d'une règle parce qu'elles sont nombreuses ; elles auraient été le fruit de l'analogie si elles avaient été plus rares :

Many of the earliest coinages in -nik [...] are evidently based directly on sputnik [...]. If only one such word had existed, it would have been possible to speak of an analogical formation. With so many it seems fairer to speak of a rule

A peu de chose près, on retrouve cette même bipartition chez Becker (2003 : 277), pourtant fervent défenseur de l'analogie, comme on va le voir dans le paragraphe suivant :

Their difference [entre analogie et règles] consists entirely in a difference of productivity. The so-called 'analogies' are rules of low productivity, and rules are productive analogies.

#### 3.4 L'analogie en marge du générativisme

Même aux beaux jours de la grammaire générative, l'analogie en tant que processus morphologique conservait cependant des défenseurs, d'autant plus virulents parfois que le phénomène se trouvait marginalisé :

- Motsch (1987 : 24) se demande ainsi s'il est fondé d'opposer analogie et règles. Comme d'autres avant (par ex. van Marle, 1985) et après lui (par ex. Biela, 1991 : 114-5), il souligne en effet que les règles n'existent qu'en tant qu'elles sont incarnées par des mots existants, présentant des similarités :

The creation of new words (...) presupposes rules. But rules need not have an existence of their own. We may conceive of rules as the result of a process of analysis operating on similarity of item of the vocabulary.

- T. Becker va plus loin. Non seulement il considère que les règles constituent des abstractions faites à partir de paires de mots existants (en 1990, il écrit que toutes les règles sont des analogies), mais encore il fait l'hypothèse en 1993 de deux types de morphologie, orthogonaux l'un à l'autre. Du point de vue de la morphologie qu'il appelle 'syntagmatique', qui est celui du linguiste, les mots construits peuvent être décrits comme des agencements de morphèmes (1993 : 1) ; du point de vue de la morphologie dite 'paradigmatique', qui est celui du locuteur, ils n'ont pas de structure, ce sont des « signes minimaux » (2003 : 272).
- La perspective de R. Skousen, seul ou en collaboration, est différente. Après avoir montré en 1989 l'inaptitude des systèmes basés sur règles à venir à bout des règles non-déterministes et proposé une définition mathématique de l'analogie, il décrit en 1992 un algorithme exploitant les similarités entre mots attestés pour prédire quelle forme revêtira un mot nouveau.

Pour des raisons que développe van Marle (2000 : 226-sq.), la question de l'analogie est souvent polémique, et les positions prises à son égard sont la plupart du temps extrêmes : on peut de la sorte reprocher leur manichéisme à Derwing & Skousen (1989), nettement en faveur de l'analogie, comme on peut reprocher le sien à Plag (1999), partisan, lui, d'une morphologie basée sur des règles. En témoignent les vives critiques qu'ont suscitées les travaux de Becker et le modèle analogique de Skousen (cf. entre autres Bauer, 1993, Baayen, 1995, et Plag, 1999)<sup>15</sup>. En substance, il est reproché à l'analogie :

- de ne pas permettre de bonnes prédictions sur les formes possibles et impossibles,
- d'être insuffisamment contrainte,
- de ne pas permettre de généralisation,
- d'avoir contre elle des évidences psychologiques,

- de ne pas produire de résultats différents de ceux que produisent les modèles statistiques non analogiques.

Cependant, à l'issue de l'examen de chacune de ces critiques, rien de décisif ne se dégage :

- le cas des analogies non réalisées (non réalisables) rejoint celui des règles de redondance dégagées par Jackendoff (1975) dont la fonction est de rendre compte des mots morphologiquement complexes relevant de règles non productives. Si, dans une perspective générative, on a pu accepter de poser de telles règles, rien ne s'oppose à ce que, de même, on admette de certaines analogies qu'elles ne sont pas réalisables, ce d'autant plus que, selon T. Becker et R. Skousen, le degré de réalisation d'une analogie dépend du nombre de modèles disponibles (*cf.* Becker, 1990 : 18 ; Becker, 2003 : 278). C'est ce qui explique la faible probabilité de *heye* à côté de *eye*, à partir du seul modèle attesté *hear:ear* ;
- le calcul analogique n'interdit pas les contraintes, au contraire même, il les présuppose. En effet, de nombreux travaux ont montré que conditions et analogie sont intimement liées, quel que soit le domaine d'application concerné. Charconnet (2001) montre ainsi que l'analogie entre deux domaines s'accompagne nécessairement de ce qu'il appelle des « opérations d'ancrage », et que l'analogie exploite ce qui est perçu comme une similitude de propriétés entre les éléments des notions mises en relation. Rien n'interdit par conséquent qu'une analogie soit établie sur la base de la perception de ressemblances, qui peuvent être de différents types : phonologique, sémantique, syntaxique, etc., chacune de ces ressemblances pouvant elle-même jouer au niveau de l'un quelconque des termes de l'équation de la quatrième proportionnelle ;
- les évidences psychologiques d'une époque peuvent être invalidées l'époque suivante, notamment parce que le protocole expérimental a changé (*cf.* Gineste & Le Ny, 2002) ou que le paradigme épistémologique n'est plus le même. Par ailleurs, les évidences avancées contre les modèles purement analogiques l'ont été pour la flexion (*cf.* Jaeger & *al.*, 1996<sup>16</sup>). Or, rien ne permet d'affirmer que les arguments valant pour la flexion valent également pour le lexique construit.

## 4 L'analogie aujourd'hui

Les changements épistémologiques auxquels on assiste ces dernières années sont propices à la résurgence de l'analogie en tant que principe explicatif en matière de lexique construit :

- le premier changement est l'abandon massif d'une conception des règles vues comme un ensemble de procédures ordonnées à partir d'un matériau en entrée, au profit d'une conception représentationnelle : quand on parle de règle désormais, on entend de plus en plus souvent expression de régularités observables, sur les plans formel, sémantique et syntaxique, sans nécessairement dire quoi que ce soit de la procédure suivie. La règle ne prétend plus être « le principe générateur des régularités observées » (Fradin, 2003 : 264), mais redevient purement descriptive, comme elle l'était chez les structuralistes. C'est ainsi que la conçoivent les modèles théoriques actuels basées sur l'unification (HPSG, LFG, etc.), ou la théorie de l'optimalité, ou les modèles qui s'en inspirent (*cf.* par ex. Plénat, 2000). Si l'analogie s'oppose à la notion de règle conçue sur le mode procédural, elle ne s'oppose en revanche pas à celle de règle conçue sur le mode déclaratif. Le dilemme « [is] morphological creativity [...] rule-governed or driven by analogy » (Bauer, 1993 : 265) devient dès lors caduc.
- la notion de lexème, voire de mot, réacquiert une pertinence qu'elle avait perdue dans la théorie générative. On la retrouve en effet au cœur de plusieurs théories, par exemple la « Whole Word Morphology » (WWM) que développent A. Ford et R. Singh depuis 1983. Récusant toute légitimité aux notions de morphème, base, racine et affixe, la WWM substitue la notion de relation à celle de compositionnalité, et renoue avec la théorie saussurienne de valeur. Selon la WWM, le rôle de la morphologie consiste ainsi à exploiter les différences repérables entre mots<sup>17</sup>.
- les travaux de L. Burzio mettent pareillement l'accent sur l'importance des relations existant entre formes de surface. Dans un cadre proche de celui de la théorie de l'optimalité, il préconise en effet une « surface-to-surface morphology » : selon lui, les lexèmes construits ne sont pas issus de l'application de

règles à des formes sous-jacentes, mais sont mis en correspondance avec des formes de surface, selon un principe de conformité de sortie à sortie (« Output-to-Output faithfulness »), dans la lignée des travaux de J. Bybee (*cf.* par ex. Burzio, 2002 : 143).

- l'émergence d'une morphologie de plus en plus basée sur l'usage, rendue possible par l'essor de ressources textuelles électroniques, facilement consultables, contribue également grandement à la réactualisation du concept (cf. par ex. Vallès, 2004).
- les déplacements théoriques à l'œuvre ces vingt dernières années dans le champ de la psychologie en général et de la psycholinguistique en particulier participent du même mouvement. En effet, de façon très schématique, alors que, jusqu'au début des années 1980, les psychologues faisaient l'hypothèse que ce qu'ils appellent l'« apprentissage implicite » s'effectuait en abstrayant des règles à partir de l'exposition à des occurrences particulières (de situations, de comportements, etc.), à partir de 1980, cette interprétation abstractionniste de l'apprentissage a peu à peu cédé le pas soit à une interprétation uniquement exemplariste, soit à une interprétation mixte, combinant mise en mémoire d'occurrences particulières (de situations, de comportements, etc.) et abstraction de schémas à partir de l'exposition à des occurrences particulières <sup>18</sup>. Ce passage, en psycholinguistique, de modèles reposant sur des règles symboliques à des modèles de compromis voire à des modèles récusant l'idée même de règle explique que, de plus en plus, les linguistes, même les plus rétifs en leur temps, s'emparent du concept d'analogie : si cela ne prouve pas sa légitimité linguistique, cela mérite toutefois qu'on reconsidère l'interdit qui l'a frappé.

De fait, au niveau international, depuis une petite dizaine d'années et ce, y compris de la part de morphologues qui récusaient l'utilité du concept auparavant, on voit fleurir nombre de travaux utilisant l'analogie comme principe explicatif, qu'elle soit nommée comme telle ou qu'on parle de « relations paradigmatiques » (par ex. Booij, 1997, van Marle, 2000) ou de modèles basés sur des exemplaires (exemplar-based models; par ex. Skousen & al., 2002; pour un résumé des principaux modèles de ce type, cf. Eddington, 2004). C'est ainsi que, dans un colloque international récent, S. Lappe et I. Plag ont recouru au concept pour expliquer l'assignation de l'accent dans des composés [NN] de l'anglais que Krott & al. (2001) l'utilisent pour modéliser les éléments de liaison à la jonction des constituants de composés en néerlandais, que Booij (2007) s'achève sur l'importance de la prise en compte des relations paradigmatiques en matière de lexique construit, que Gaeta (2007) se demande si l'analogie est « économique », ou que l'on peut trouver sur la page personnelle de H. Baayen les propos suivants:

The importance of paradigmatic relations for lexical processing has also become evident from our work on the morphological family size effect (Bertram, Baayen and Schreuder, 2000, *Journal of Memory and Language*, De Jong, Schreuder and Baayen, 2000, *Language and Cognitive Processing*, Moscoso del Prado Martin, Kostic, and Baayen, 2004, *Cognition*; for auditory comprehension, see Wurm, Ernestus, Schreuder and Baayen). For recent work addressing the imbalance of semantic interconnectivity for regular and irregular verbs and its consequences for lexical processing, see Baayen and Moscoso del Prado Martin (2004) and Tabak, Schreuder, and Baayen (2004).

Pour ce qui est des travaux portant sur la morphologie constructionnelle du français, la prise en compte de l'analogie et des relations paradigmatiques commence à percer. Sans prétendre à l'exhaustivité, je citerai ici Amiot (en préparation), Dal (2003b), Dal (2004: 66-86), Dal & Namer (en préparation), Hathout (2003), Lignon & Montermini (en préparation), Stroppa & Yvon (2005).

#### 5 Conclusion

L'objectif de la présente contribution n'était pas de prouver que l'analogie est un concept opératoire dans le domaine du lexique construit, mais simplement de rassembler des arguments montrant que, de même que dans d'autres champs de la linguistique où sa réhabilitation a commencé<sup>20</sup>, le concept mérite peut-être davantage que le sort qu'il lui a été réservé jusqu'il y a peu. C'est, me semble-t-il, chose faite : si on admet que le rôle du morphologue est de mettre au jour les régularités qu'il observe dans les lexèmes

construits et de les utiliser pour prédire le lexique à venir, l'analogie peut être réhabilitée comme mode explicatif, à charge pour lui de contraindre le concept.

## Références bibliographiques

- Amiot, D. (en préparation). Analogy vs. Rules: How can diachronic and synchronic perspectives be made to work together? In *Proceedings of the 6th Mediterranean Morphology Meeting, Ithaque, 27-30 septembre 2007.*
- Anderson, S.R. (1985). *Phonology in the Twentieth Century. Theories of Rules and Theories of Representations*. Chicago/London: The University of Chicago Press.
- Arnaud, A. & Lancelot, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*. Genève : Slatkine Reprints, 1993, rééd. de l'édition de Paris, 1846.
- Aronoff, M. (1994). *Morphology by itself. Stems and Inflectionnal Classes*. Cambridge, Mass./ London, England: The MIT Press.
- Baayen, H.R. (1995). Review of Skousen 1992. Language, 71-2, 390-396.
- Bauer, L. (1983). English Word-formation. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bauer, L. (1993). Review of Becker 1990. Yearbook of Morphology 1992, 264-268.
- Bauer, L. (2001). Morphological Productivity. Cambridge: Cambridge University Press.
- Becker, T. (1990). Analogie und morphologische Theorie. München: Fink.
- Becker, T. (1993). Back-formation, cross-formation, and 'bracketing paradoxes' in paradigmatic morphology. In Booij, G & van Marle, J. (eds), *Yearbook of Morphology 1993*, 1-25.
- Becker, T. (2003). Paradigmatic Morphology. In Singh, R. & Starosta, S. eds (2003). *Explorations in Seamless Morphology*. New Delhi/Thousand Oaks/London: Sage publications, 270-283.
- Bescherelle, A. (1879). Dictionnaire national, ou dictionnaire universel de la langue française. Paris : Garnier frères, libraires éditeurs.
- Biela, A. (1991). Analogy in Science from a psychological perspective. Frankfurt am Main/Bern/New York: Peter Lang
- Bloomfield, L. (1933). Le langage. Trad. franç., Paris: Payot, 1970.
- Booij, G. (1997), Autonomous morphology and paradigmatic relations. Yearbook of Morphology 1996, 35-53
- Booij, G. (2002). The morphology of Dutch. Oxford: Oxford University Press.
- Booij, G. (2007). Construction Morphology and the Lexicon. In Boyé, G., Hathout, N. & Montermini, F. (eds), Selected Proceedings of the 5th Décembrettes: Morphology in Toulouse, Somerville, MA: Cascadilla Proceedings Project, 34-44.
- Bréal, M. (1890). Essai de sémantique. Paris ; rééd. Brionne, Gérard Montfort éditeur, 1982.
- Bréal, M. (1899). Essai de sémantique, Paris, librairie Hachette ; 2e éd. revue.
- Burzio, L. (2002). Surface-to-surface Morphology: When your representations turn into constraints. In Boucher P. (ed.), *Many Morphologies*, Somerville: Cascadilla Press, 142-177.
- Charconnet, J. (2001). La construction de notions nouvelles par analogie. Revue de sémantique et de pragmatique, 9-10, 233-252.
- Charconnet-Méliès J. (1999). Analogie et logique naturelle. Fleurs de rhétorique.
- Chevalier, J.-C. & Delesalle, S. (1986). La linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914). Paris : Armand Colin.
- Condillac abbé de. (1746). Essai sur l'origine des connaissances humaines. Amsterdam : P. Mortier.
- Condillac abbé de. (1789). Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme, t. 1 : Grammaire. Genève : Dufart ; Lyon : Bruyset.

- Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique. 2 vol.* Tübingen : Max Niemeyer Verlag ; 2<sup>e</sup> éd., Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille, 1991.
- Dal, G. (2003a). La productivité : définitions et notions connexes. Langue Française, 140, 3-23.
- Dal, G. (2003b). Analogie et lexique construit : quelles preuves ? Cahiers de grammaire, 28, 9-30.
- Dal, G. (2004), Vers une morphologie de l'évidence : d'une morphologie de l'input à une morphologie de l'output. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Lille 3,
- Dal, G., Fradin, B., Grabar, N., Lignon, S., Namer, F., Plancq, C., Yvon, F. & Zweigenbaum, P. (ce volume), Quelques préalables linguistiques au calcul de la productivité des règles constructionnelles et premiers résultats. In Durand, J., Habert, B. et Laks, B. (éds), Actes du premier Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF-08), Paris, 9-12 juillet 2008.
- Dal, G. & Namer, F. (en préparation). French Property Nouns Toponymes or Ethnic Adjective: a case of base variation. In *Proceeding of the 13<sup>th</sup> International Morphology Meeting; Vienna, February 3<sup>rd</sup>-6<sup>th</sup>, 2008.*
- Darmesteter, A. (1877). De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Paris. Vieweg ; rééd. : Genève, Slatkine Reprints, 1972.
- Derwing, B. L. & Skousen, R. (1989). Morphology in the Mental Lexicon: a new look at Analogy. *Yearbook of Morphology* 2, 55-71.
- Di Sciullo, A.-M. & Williams, E. (1987). On the definition of Word. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Dressler, W. U. & Ladányi, M. (2000). Productivity in word formation (WF): a morphological approach. *Acta Linguistica Hungarica*, 47-2, 103-144.
- Eddington, D. (2000). Analogy and the dual-route model of morphology. Lingua, 110, 281-298.
- Eddington, D. (2004), Issues in modeling language processing analogically. Lingua, 114, 849-871.
- Ford, A., Singh, R. & Martohardjono, G. (1997). Pace Panini, Towards a Word-Based Theory of Morphology. New-York: Peter Lang.
- Fradin, B. (1994). L'approche à deux niveaux en morphologie computationnelle et les développements récents en morphologie. *T.A.L.*, 35/2, 9-48.
- Fradin, B. 1998. La dérivation à partir d'unités polylexicales. In Ruffino G. (ed.), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologiaa Romanza. Sezione 2. Morfologia e sintassi delle lingue romanze*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 325-338.
- Fradin, B. (2003). Nouvelles approches en morphologie. Paris: Presses Universitaires de France.
- Furetière, A. (1690). Dictionaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts [...], 3 vol. La Haye/Rotterdam: Arnout & Reiner Leers; rééd., Paris, S.N.L., Dictionnaires Le Robert, 1978.
- Gaeta, L. (2007), Is Analogy Economic? In Boyé, G., Hathout, N. & Montermini, F. (eds), Selected Proceedings of the 5th Décembrettes: Morphology in Toulouse, Somerville, MA: Cascadilla Proceedings Project, 20-33.
- Gardes-Tamine, J. (2003). Métaphore, analogie et syntaxe. In Duvignau, K., Gasquet, O. & Gaume, B. (eds), *Regards croisés sur l'analogie*, *RSTI*, 17/5-6, Paris: Hermès Science, 843-853.
- Gineste, M.-D. (1997). Analogie et cognition. Paris: Presses Universitaires de France.
- Gineste, M.-D. & Le Ny, J.-F. (2002). Psychologie cognitive du langage. Paris : Dunod.
- Hathout, N. (2003). L'analogie, un moyen de croiser les contraintes et les paradigmes. In Duvignau, K., Gasquet, O. & Gaume, B. (eds), *Regards croisés sur l'analogie*, *RSTI*, 17/5-6, Paris : Hermès Science, 923-934.
- Herman, E. (1931). Lautgesatz und Analogie. Berlin: Neue Folge.
- Jackendoff, R. (1975). Morphological and Semantic Regularities in the Lexicon. Language, 51/3, 639-671.
- Jaeger, J.J, Lockwood, A.H., Kemmerer, D. L., Van Valin, R. D., Murphy, B. W. & Khalak, H. G. (1996). A positron emission tomographic study of regular and irregular verb morphology. *Language*, 72-3, 451-497.

- Joseph, B. (1998). Diachronic Morphology. In Spencer, A. & Zwicky, A.M. (eds), *The Handbook of Morphology*, Oxford: Blackwell Publishers, 351-373.
- Joseph, B. & Janda, R. eds. (2003). The Handbook of Historical Linguistics. Oxford: Blackwell Publishers.
- Itkonen, E. & Haukioja, J. (1997). A rehabilitation of analogy in syntax (and elsewhere). In: Kertesz, A. (ed.), Metalinguistik im Wandel: die kognitive Wende in Wissenschaftstheorie und Linguistik, Frankfurt a/M: Peter Lang, 131-177.
- Krott, A., Baayen, H. & Schreuder, R. (2001). Analogy in morphology: modeling the choice of linking morphemes in Dutch. *Linguistics*, 39-1, 51-93.
- Lavie, R.-J. (2003). Le locuteur analogique ou la grammaire mise à sa place. Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy, 2 vol., 1694. 1e éd., Paris : V<sup>ve</sup> Jean Baptiste Coignard et Jean Baptiste Coignard.
- Le Grand Bailly. Dictionnaire grec français. Edition revue par L. Séchan et P. Chantraine. 2000. Paris : Librairie Hachette.
- Lepage, Y. (2000). Languages of analogical strings. *Proceedings of COLING'2000, Saarbrücken, August 2000, vol.* 1, 488-494.
- Lepage, Y. (2003). De l'analogie rendant compte de la commutation en linguistique. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Leskien, A. (1876). Die Deklination im Slavisch-litauischen und Germanischen. Leipzig: Hirzel.
- Lieber, R. (1992). *Deconstructing Morphology. Word Formation in Syntactic Theory*. Chicago and London: The University of Chicago Press.
- Lignon, S. & Montermini, F. (en préparation). Constraints and analogy in the lexicon. In *Proceeding of the 13<sup>th</sup> International Morphology Meeting; Vienna, February 3<sup>rd</sup>-6<sup>th</sup>, 2008.*
- Littré, É. (1873). Dictionnaire de la langue française [...], 4 vol., Paris : Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>.
- Marle (van), J. (1985). On paradigmatic dimension of morphological creativity. Dordrecht: Foris Publications.
- Marle (van), J. (1990). Rule-creating creativity: analogy as a synchronic morphological process. In Dressler, W., Luschützky, H., Pfeiffer, O. & Rennison, J.R. (eds), *Contemporary Morphology*, Berlin/New York: Mouton de Gruyter, 267-273.
- Marle (van), J. (2000). Paradigmatic and syntagmatic relations. In Booij, G., Lehmann, Ch. & Mugdan, J. (eds), Morphology. A handbook on Inflection and Word Formation, Berlin/New York: Walter de Gruyter, article 26, 225-234.
- Milner, J.-C. (1989). Introduction à une science du langage. Paris : Seuil.
- Molino, J. (1988). Sur le statut des régularités linguistiques. Travaux, 6, 11-29.
- Motsch, W. (1987). On inactivity, productivity and analogy in derivational processes. *Paper presented at the round table on word structure theories*, 14<sup>th</sup> International Congress of Linguists, Berlin.
- Neuvel, S. & Singh, R. (2001). Vive la différence! What Morphology is About. Folia Linguistica, 35/3-4, 313-320.
- Nicolas, S. & Perruchet, P. éds. (1998). Psychologie française 43/1, « Mémoire et apprentissage implicites ».
- Paul, H. (1880). Principien der Sprachgeschichte. Halle: Max Niemeyer.
- Perava, D. (1995). Vers une théorie des paratextes. Recherches en communication, 4, 119-154.
- Plag, I. (1999). Morphological Productivity. Structural Constraints in English Derivation. Berlin/New York: Mouton de Gruyter.
- Plag, I. (2003). Word-Formation in English. Cambridge: Cambridge University Press.
- Plénat, M. (2000). Quelques thèmes de recherche actuels en morphophonologie française. *Cahiers de lexicologie*, 77, 27-62.

Poitevin, P. (1879). Nouveau dictionnaire de la langue française [...]. Paris : C. Reinwald, libraire-éditeur.

Sander, E. (2000). L'analogie, du naïf au créatif. Analogie et catégorisation. Paris : l'Harmattan.

Saussure (de), F. (1916). Cours de linguistique générale. Paris : Payot, 1981.

Scalise, S. (1984). Generative Morphology. Dordrecht (Holland)/Cinnaminson (U.S.A.): Foris Publications.

Schaar (van der), M. (1999). L'analogie et la vérité chez Franz Brentano. Philosophiques, 26/2, 203-217.

Singh, R. & Starosta, S. eds (2003). *Explorations in Seamless Morphology*. New Delhi/Thousand Oaks/London: Sage publications.

Skousen, R. (1989). Analogical modeling of language. Dordrecht: Kluwer Academic.

Skousen, R. (1992). Analogy and structure. Dordrecht: Kluwer Academic.

Skousen, R., Lonsdale, D. & Parkinson, D. B. eds. (2002). *Analogical Modeling. An exemplar-based approach to language*. Provo, Utah: Brigham Young University.

Stroppa, N. & Yvon, F. (2005). Apprentissage par analogie et rapports de proportion : contributions méthodologiques et expérimentales. *CAP 2005*, 61-62. [http://www.computing.dcu.ie/~nstroppa/papers/2005-CAP.pdf]

Touratier, C. (1988). Le problème des "lois phonétiques". Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, *Travaux*, 6, 133-161

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960), 16 vol., Paris, Éditions du CNRS (t. 1-10) / Gallimard (depuis le t. 11), 1971-1994.

Vallès, T. (2004). La creativitat lèxica en un model basat en l'ús. Barcelona: Publicacions de l'Abadia de Montserrat.

<sup>1</sup> Le nom *analogie* est emprunté au latin *analogia* « rapport, conformité », lui-même emprunté au grec άναλογία « proportion mathématique », puis « correspondance, analogie » (*Le Grand Bailly*, 2000). Quintilien (dans *De Institutione Oratorie 1.6.*), pour qui l'un des fondements du langage que constitue la raison s'appuie principalement sur l'analogie, a proposé de traduire le terme par *proportio*.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Aristote, *Métaphysique*, 1016b31, cité d'après Schaar (1999). On trouve une définition similaire dans *Poétique*, 21, d'après Milner (1989 : 631, n. 2).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La définition du concept en mathématiques revient à Euclide (-3<sup>e</sup> siècle), le fondateur de la géométrie, au sein d'une théorie de la proportion reprise à Eudoxe (-408, -355). Une application connue de ce principe en mathématiques est la « règle de trois », ou « règle de proportionnalité », définie comme la recherche, dans une proportion, du quatrième nombre, les trois autres étant connus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Biela (1991) mentionne encore l'utilisation qui est faite du concept dans les sciences naturelles, en anthropologie, en cybernétique, en ethnologie, dans le domaine juridique, en philologie, en sociologie, etc. A soi seul, l'article **analogie** du *Trésor de la langue française* donne un bon aperçu de la variété des domaines de spécialité qui recourent à la notion.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Schématiquement, les analogistes appartenaient à l'école d'Alexandrie, tandis que les anomalistes étaient des stoïciens. Le débat passionna également les grammairiens latins : Varron lui consacra plusieurs livres de son *De Lingua latina* (*cf.* notamment le livre IX, consultable sous : http://www.udl.es/usuaris/s2430206/varroll2.htm), et on retrouve le thème chez Quintilien et César, pour ne citer qu'eux.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Cf.* aussi Furetière (1690, *s.v.* **analogie**) : « En Grammaire l'usage est souvent contraire à l'*analogie* des mots ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. Condillac (1789 : 113) : « Vous voyez que l'analogie, qui nous fait la loi, ne nous permet pas de choisir les signes au hasard et arbitrairement ».

<sup>8</sup> Cette citation, qui date de 1694, est relayée dans les dictionnaires jusqu'au moins la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (on la trouve à l'identique dans Bescherelle, 1879, Poitevin, 1879, et, adaptée, dans Littré, 1873).

- <sup>10</sup> Pour Bloomfield (1933 : 386) pareillement, la proximité phonétique favorise l'émergence d'une forme analogique : ainsi, l'apparition de *cows* (*cf.* note supra) a été favorisée par « l'existence des autres pluriels en [-aw-z] tels *sows* 'truies', *brows* 'sourcils' ».
- <sup>11</sup> Plus loin, et de façon apparemment contradictoire, Saussure écrit : « Pour former *indécorable*, nul besoin d'en extraire les éléments (*in-décor-able*) ; il suffit de prendre l'ensemble et de le placer dans l'équation : *pardonner:impardonnable*, etc. = *décorer x. x* = *indécorable* ».
- <sup>12</sup> Les productions néologiques enfantines constituent les rares fois où D. Corbin recourt implicitement au concept, sans toutefois le nommer (*cf.* (1987 : 74-76) où elle analyse vingt productions, formées conformément à un « mot attesté émanant de la même règle » : par ex. *rallongatif* à côté de *diminutif*, *racletterie* à côté de *crêperie*).
- <sup>13</sup> Cf. : « Le droit de l'usage est : 1° de fournir les premiers exemples d'après lesquels doit procéder l'analogie ; 2° d'en confirmer les décisions par son autorité. Le droit de l'analogie est : 1° d'étendre par des règles applicables à tous les cas semblables les premières décisions de l'usage ; 2° de diriger sur ce principe les productions de l'usage, d'en empêcher ou d'en arrêter les écarts, de réclamer hautement contre sa tyrannie, s'il s'obstine à quitter les voies lumineuses et simple de la Raison pour se fourvoyer dans les sentiers obscurs et difficiles du caprice ».
- <sup>14</sup> Citons encore Condillac (1746 : 208), pour qui le « langage fait des progrès » grâce aux « règles de l'analogie », Darmesteter (1877 : 27), qui considère que les néologismes se construisent selon les « lois de l'analogie de la langue », ou Bloomfield (1933 : 258), qui appelle *analogie* « un schéma grammatical (type de phrase, de construction ou substitution) », et opère une distinction entre analogies régulières et irrégulières (*ibid*. : 258-259).
- <sup>15</sup> On notera le décalage entre la virulence, dans les années quatre-vingt-dix, des critiques de L. Bauer et I. Plag envers l'analogie, et la présentation, beaucoup plus pondérée, qu'ils en font quelques années plus tard (*cf.* Bauer, 2001, et Plag, 2003).
- <sup>16</sup> Les auteurs de cette étude décrivent quelle zone cervicale est activée lors de tâches de production du past tense des verbes réguliers et irréguliers de l'anglais, l'objectif étant de choisir entre un modèle à système unique (*single-system theory*) traitant de front verbes réguliers et irréguliers, ou un modèle à système double (*dual-systems theory*), selon le type de verbes concerné (réguliers ou non). A l'issue de leur expérimentation, ils optent pour un système double, sans vraiment choisir entre les systèmes en concurrence. Plag (1999) voit dans cette expérience un contre-argument au modèle analogique de Skousen, puisque ce dernier est un *single-system* (depuis cependant, la polémique a été relancée dans Eddington, 2000, qui redémontre la supériorité d'un modèle à système unique).
- <sup>17</sup> Cf. Neuvel & Singh (2001): « Two words of a lexicon L are morphologically related if they differ in exactly the same way as two other words of L. In other words, given four words wI-4, wI is said to be morphologically related to w2 if all and only the formal, semantic and grammatical properties that make them distinct also differentiate w3 and w4. Thus, what makes English words like *completely* and *directly* interesting is not the fact that they look alike (by virtue of sharing -ly), but the fact that the difference between *completeAdj* and *completelyAdv* is exactly the same as that between *directAdj* and *directlyAdv*. The presence of the segment /ly/ at the end of the word *directlyAdv* is no more relevant in this view than

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Pour Saussure, il ne s'agit pas de réfection : pour lui, *honor* est obtenu par l'observation du « groupe générateur » *ōrator/ōrātōrem*, etc., et *honōs* n'entre pas en ligne de compte dans cette procédure (p. 224). Bloomfield (1933 : 383-384) explique de la même façon l'apparition en anglais de *cows*, pluriel de *cow*, à côté de *kine*, plus ancien.

the absence of it at the end of *direct*Adj. It is the differential relation between the two that pertains to morphology ». Pour un état récent de la théorie, *cf.* Ford & *al.* (1997) et Singh & *al.* eds (2003).

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pour un point sur la question de la mémoire et de l'apprentissage implicites, *cf.* Nicolas & Perruchet éds (1998). On note avec intérêt l'association parfois faite entre *implicite* et *procédural* d'une part, *explicite* et *déclaratif* d'autre part.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Cf. Lappe & Plag, "The Variability of Compound Stress in English: Rules or Exemplars?", 13<sup>th</sup> International Morphology Meeting, Vienna, February 3<sup>rd</sup>-6<sup>th</sup>, 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Cf. notamment Itkonen. & Haukioja (1997), Lavie (2003).